



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué FFE, le 20 juillet 2023



© FFE/ED

La convention a été signée par Frédéric Morand et le Colonel Jean-Paul Bosland, en présence de Pascal Bioulac, maire de Lamotte-Beuvron, du capitaine Jean-Noël Richard, président de l'UDSP 41, de Frédéric Bouix, délégué général de la FFE et de Carole Yvon-Galloux, chargée de missions Cheval et Diversité

Un partenariat novateur pour sauver des vies : la Fédération Française d'Équitation et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France s'engagent ensemble pour former aux gestes qui sauvent

Mercredi 12 juillet, à l'occasion du Generali Open de France, championnats de France d'équitation au Parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron (41), Frédéric Morand, vice-président et représentant pour l'occasion Serge Lecomte, président de la Fédération Française d'Équitation (FFE), et le Colonel Jean-Paul Bosland, président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) ont signé un partenariat novateur. Animées par une volonté commune de renforcer la formation des acteurs équestres et de sensibiliser le grand public présent dans les poney-clubs et centres équestres, aux gestes de premiers secours contextualisés à l'environnement équestre, la FFE et la FNSPF allient, au travers de ce partenariat, leurs compétences et leur réseau territorial.

En 2023, la FFE compte près de 700 000 licenciés et rassemble plus de 9 500 groupements équestres adhérents, tandis que le secteur de l'équitation est le premier employeur sportif privé avec 35 000 actifs dans les poney-clubs et centres équestres de France. La fédération a pour priorité de développer des formations au plus près de la réalité de terrain et des besoins des acteurs équestres. En ce sens, la FFE s'est rapprochée de la FNSPF avec la volonté de permettre à tous les acteurs du monde équestre de pratiquer leur activité sportive en disposant de connaissances adaptées en matière de premiers secours, et ce sur l'ensemble du territoire.

Sensibiliser et former en prenant en compte les spécificités du monde équestre

Ainsi, afin d'accompagner les acteurs de l'équitation - professionnels encadrants, dirigeants, officiels de compétitions - ainsi que les licenciés et leur famille dans le développement continu de leurs connaissances et compétences en matière de premiers secours, la FFE a sollicité un acteur clé des secours à personnes que constitue le corps de sapeurs-pompiers de France. Le souhait est d'associer leurs expertises afin de mettre en place des formations aux premiers secours spécifiques.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué FFE, le 20 juillet 2023

Grâce à ce partenariat, les organismes de formation locaux volontaires pourront organiser différents types de formation en fonction des demandes identifiées. Enseignants d'équitation et officiels de compétition pourront se former aux comportements et gestes de premiers secours adaptés aux situations et conduites à tenir lors de blessures ou d'accidents liés à la pratique des sports équestres avec la formation initiale ou continue « PSC1 contextualisé en activités équestres, PSC 1AE »

Ce partenariat a pu être mis en œuvre grâce à un projet initial conduit avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher dans le cadre de la formation de médiateur équin de la FFE. Fort de ce premier succès, cette collaboration va maintenant se décliner sur le territoire national, dans un premier temps sous la forme d'une phase expérimentale d'une durée d'un an.

Pour Frédéric Morand, vice-président de la Fédération Française d'Équitation, représentant, pour l'occasion, Serge Lecomte, président de la FFE : "Nous avons signé un partenariat avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France dans le cadre de formations pour tous nos professionnels et bénévoles, qui seront étendues à tous nos licenciés. Notre souhait est qu'un maximum de personnes soient sensibilisées aux gestes de premiers secours, comme cela se fait déjà dans de nombreux pays européens. Comme nous l'a rappelé le Colonel Jean-Paul Bosland, les premières minutes après un accident grave sont décisives et c'est à ce moment qu'il faut intervenir. Grâce au maillage territorial de la FNSPF, qui dispose d'Unions régionales et départementales, nous allons pouvoir mettre en place cette nouvelle action auprès de nos adhérents et licenciés."

À propos de la Fédération Française d'Équitation (FFE)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, la FFE a pour objet la promotion, le développement, la réglementation et le contrôle des disciplines de l'équitation sous toutes ses formes au niveau national, ainsi que l'encouragement à la pratique de l'équitation, mission pour laquelle elle détient une délégation du ministère en charge des Sports. Conformément au Code du sport, elle délivre les licences et les titres fédéraux. A ce titre, reconnue comme organisme de formation, elle développe des titres à finalité professionnelle ou des formations de spécialisation. De plus, elle participe au développement du tourisme équestre, notamment par l'identification et l'aménagement d'itinéraires équestres ou la formation de professionnels dédiés. Par ailleurs, elle accompagne le développement des établissements équestres adhérents, défend leurs intérêts et participe pour tout ce qui concerne le cheval et l'équitation aux actions des pouvoirs publics.

À propos de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF)

La FNSPF regroupe plus de 285.000 adhérents et représente l'ensemble de la communauté des sapeurs-pompiers de France, sans distinction de grade, statut ou catégorie (jeunes, volontaires, professionnels, anciens, privés, personnels administratifs, techniques et spécialisés...), avec l'appui de son réseau associatif composé de 14 unions régionales, 100 unions départementales et 7.000 amicales et en coordination avec l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) et la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France (MNSPF). La FNSPF a pour principale mission de regrouper et d'assurer la représentation, la défense des droits et intérêts, de promouvoir, valoriser et défendre l'image, l'expertise et le savoir-faire des sapeurs-pompiers de France et d'étudier l'ensemble des questions et législations relatives à l'organisation de la défense et de la sécurité nationales et plus particulièrement des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile.

Contacts presse

FFE Communication - (+33 254 944 645) - communication@ffe.com

Valérie Bleys - (+33 788 332 844) - valerie.bleys@outlook.fr